

DÉCEPTION SUITE AUX TRAVAUX EN COMMISSION SUR LA RÉVISION DE LA FICHE CEE RES EC 104

L'Association française de l'éclairage exprime sa déception concernant l'issue des travaux en commission sur la révision de la fiche CEE RES EC 104, qui visaient à renforcer les dispositifs liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Malgré les nombreuses contributions des acteurs du secteur de l'éclairage et les propositions constructives apportées tout au long des discussions, les résultats obtenus sont loin de répondre aux attentes initiales.

Plusieurs points discutés n'ont pas été pris en compte dans la rédaction finale, ce qui affaiblit les objectifs initiaux de la fiche :

- 1. Absence de prise en compte du flux sortant du luminaire LED :** Il est regrettable que la notion de flux sortant pris en compte soit celui du module LED et non du luminaire LED. Cela influe sur l'efficacité énergétique et les performances réelles des installations.
- 2. Absence de segmentation fonctionnelle et d'ambiance :** Alors que cette segmentation dans le secteur d'application était justifiée par plusieurs fabricants, elle n'a pas été reprise dans l'annexe 1 de la fiche. Cette absence empêche de répondre de manière adaptée aux différents usages de l'éclairage, tant en termes d'efficacité énergétique que de qualité d'éclairage.
- 3. Luminaires à bas coûts :** La nouvelle fiche, malgré une baisse des forfaits et des contrôles obligatoires, ne résoudra pas l'acquisition de luminaires à bas coûts. Cela risque de maintenir sur le marché des produits de moindre qualité, moins performants et moins durables.
- 4. Recyclage des équipements :** Actuellement, les entreprises doivent fournir des documents justifiant les procédures de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), réalisées par un organisme agréé, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (notamment le décret n°2012-617 du 2 mai 2012). Pourtant, la fiche ne renforce pas suffisamment ces exigences, ce qui pourrait affaiblir les pratiques de recyclage.
- 5. Compatibilité entre la température de couleur proximale (TCP) et l'efficacité lumineuse :** la relation entre la température de couleur des luminaires LED et l'efficacité lumineuse n'est pas prise en compte. Un point pourtant crucial pour garantir un éclairage à la fois confortable et performant énergétiquement.

Nous déplorons également une baisse significative des forfaits attribués aux opérations de rénovation énergétique, notamment en matière d'éclairage public et de systèmes de luminaires performants. Cette réduction compromet directement la capacité des collectivités et des entreprises à entreprendre des rénovations de qualité, limitant l'impact de ces mesures sur la consommation énergétique et les émissions de CO2.

Contact presse :

Margaux Bogdan

mbogdan@afe-eclairage.fr

06 73 67 50 85

À propos de l'AFE

L'Association française de l'éclairage L'AFE développe une culture de l'éclairage au service de l'être humain, économe en énergie et respectueuse de l'environnement. Elle porte des missions d'intérêt général, en matière de veille sanitaire et environnementale, de normalisation, de pédagogie et de formation. Elle se mobilise pour regrouper, expliquer, diffuser le savoir et le savoir-faire de l'éclairage. A travers ses 15 centres régionaux, elle connaît les problématiques quotidiennes des élus et professionnels et sait répondre à la spécificité de chaque cas en mettant son expertise indépendante à leur service.
www.afe-eclairage.fr